

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-398-1930 fixant les mercuriales de certaines marchandises pour l'année 1930.

n° 16-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 2 de d'arrêté du 8 décembre 1925, portant refonte générale des droits d'entrée et de sortie à la Côte française des Somalis

Vu le tableau des mercuriales pour 1930 de certaines marchandises, arrêté par la Commission compétente instituée par l'article 3 de l'arrêté du 27 septembre 1924: Sur le rapport du chef du Service des douanes : Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 7 janvier 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les valeurs reprises au tableau des mercuriales annexé au présent arrêté servira de base à la perception des droits ad valorem d'entrée et de sortie aux marchandises qui y sont reprises pendant l'année 1930. Art. 2. — Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-Baissac.